

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (« DIC »)

EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Dénomination	EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS (le « Fonds »)
Société de Gestion	Eurazeo Investment Manager (ci-après « Eurazeo IM »)
Code ISIN Parts A	FR00140086G7
Contacts	Email : pcs@eurazeo.com - Téléphone : 01 58 18 56 56 Site internet : https://www.eurazeo.com/fr/societes-affiliees-reglementees/eim
Agrément	Le Fonds est autorisé en France. Eurazeo IM est agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF ») sous le numéro GP 97-123
Date de production du DIC	08-11-2022

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement à risques (FCPR) régi par l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier (« CMF »).

Durée : 10 ans suivant la constitution du Fonds (sauf cas de dissolution anticipée prévus par le Règlement).

Aucun investisseur ne peut demander le rachat de ses parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds sauf rachats exceptionnels visés dans le Règlement (pour plus de détails sur les rachats exceptionnels, veuillez-vous référer à l'article 10 du Règlement). Ce produit pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui souhaiteraient sortir avant la fin de vie du Fonds.

Objectif : Le Fonds a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, au capital d'entreprises principalement non cotées, sans préférence sectorielle, en phase de croissance (les « **Entreprises** »), notamment via des opérations de consolidation et/ou de croissance externe, en vue de réaliser des plus-values éventuelles lors de la cession ultérieure de ses participations. Les Entreprises seront principalement européennes et majoritairement françaises. Le Fonds devrait prendre des participations minoritaires. Il pourra investir également en quasi-capital (via des titres donnant accès au capital) voire en dette mais les investissements sous forme de dette (obligations sèches) ou en mezzanine (obligations avec bons de souscription d'actions) seront minoritaires dans le Fonds. Les investissements du Fonds dans les Entreprises seront principalement réalisés en co-investissement avec des fonds gérés par la Société de Gestion et/ou des affiliées de la Société de Gestion, et notamment avec les sociétés de libre partenariat « Eurazeo PME IV-A », « Eurazeo PME IV-B », « Eurazeo Growth Fund IV » et « Eurazeo PME III-A » et les fonds de la gamme « Eurazeo Capital ». Ces co-investissements seront réalisés dans les mêmes conditions notamment de prix comme plus amplement détaillé dans le règlement du Fonds (le « **Règlement** »). A titre indicatif, le Fonds a pour objectif d'être investi à quatre-vingt pour cent (80%) de ses opérations dans le segment du *buyout* (consistant à réaliser des opérations d'accompagnement d'entreprises afin d'accélérer leur expansion à l'international) et à vingt pour cent (20%) de ses opérations dans le segment du *growth equity* (consistant à réaliser des opérations ayant pour but de favoriser la croissance y compris externe d'entreprises en leur apportant les ressources complémentaires, financières et humaines nécessaires à l'accélération de leur développement).

Par ailleurs, conformément à la Charte Relance, le Fonds sera investi pour soixante pour cent (60%) au moins de son actif dans des instruments de fonds propres (à savoir, au sens de ladite charte, des actions – y compris des actions de préférence – des certificats d'investissement de sociétés, des certificats coopératifs d'investissement, des parts de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés dotées d'un statut équivalent, des titres de capital de sociétés régies par la loi portant statut de la coopération et des obligations remboursables en actions) ou de quasi-fonds propres (à savoir par exemple, au sens de ladite charte, des obligations convertibles, des avances en compte courant, des obligations à bons de souscription d'actions) émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France, et pour vingt pour cent (20%) de son actif au moins, émis par des TPE, PME ou ETI (au sens de la Charte Relance) françaises cotées ou non cotées. Il est toutefois précisé que les avances en compte courant consenties à des sociétés éligibles ne pourront être comptabilisées dans le quota de soixante pour cent (60%) susvisé qu'à hauteur de quinze pour cent (15%) maximum de l'actif du Fonds.

Pour des besoins de gestion de ses liquidités, le Fonds pourra également être investi dans des produits de trésorerie (OPCVM ou FIA monétaires, obligataires, diversifiés et plus généralement actifs liquides à courte échéance, à savoir entre un trimestre et un semestre). En outre, le Fonds pourra, accessoirement, en vue de couvrir et préserver les actifs du Fonds investir dans des instruments financiers à terme ou optionnels (dont des warrants), de gré à gré simples ou négociés sur un marché d'instruments financiers réglementé en fonctionnement régulier afin de couvrir d'éventuels risques de change (en cas d'intervention hors la zone euro), de variation de cours (risque actions) ou de taux, si le Fonds venait à être investi dans des actifs présentant ce type de risque. Enfin, le Fonds pourra procéder accessoirement à des emprunts d'espèces notamment afin de faire face à des décalages de trésorerie ou pour permettre de répondre à des demandes de rachat, dans les limites prévues par la législation et la réglementation en vigueur (à savoir dans la limite de 10% de ses actifs, voire jusqu'à 30% de ses actifs uniquement pour lui permettre de faire face, à titre temporaire, à des demandes de rachat de parts par ses porteurs de parts ou à des engagements contractuels de souscription dans un fonds d'investissement sous-jacent).

Investisseurs de détail visés : tous les investisseurs qui ne sont pas des professionnels au sens de la Directive 2014/65/EU du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 (dite « MIF II ») et qui relèvent de l'une des catégories d'investisseurs suivantes :

- toute personne physique non qualifiée d'investisseur « professionnel » au sens de la Directive MIF II ;
- toute personne morale non qualifiée d'investisseur « professionnel » au sens de la Directive MIF II.

En souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'article 3.7 du Règlement. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement. Il est toutefois précisé que les parts A sont réservées à toute personne physique ou morale prenant un engagement de souscription initial au moins égal 10.000 € (hors droits d'entrée éventuels) sans dépasser 249.999 € (hors droits d'entrées éventuels) pour toute souscription initiale (aucun montant minimum ne sera requis pour toute souscription complémentaire en parts A). Les parts A supportent une commission de gestion « A » particulière (pour plus de détails sur cette commission, veuillez-vous référer à l'article 21.1 du Règlement du Fonds).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



 **L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 années (durée de détention recommandée). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du fonds à rembourser l'investissement soit affectée.

Nous vous invitons à consulter le Règlement du fonds pour plus d'informations sur les risques matériellement pertinents pour le Fonds mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaires et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane de l'indice de référence approprié au cours des 15 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios pour un investissement de 10 000 EUR		Sortie après 1 an	Sortie après 5 ans	Sortie après 10 ans (période de détention recommandée)	Commentaires
Scenario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 943 EUR	7 062 EUR	6 522 EUR	
	Rendement annuel moyen	-40,6%	-6,7%	-4,2%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 943 EUR	7 062 EUR	8 968 EUR	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2007 et 2017.
	Rendement annuel moyen	-40,6%	-6,7%	-1,4%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 432 EUR	13 004 EUR	14 674 EUR	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2010 et 2020.
	Rendement annuel moyen	4,3%	5,4%	4,9%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 913 EUR	15 298 EUR	17 462	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2009 et 2019.
	Rendement annuel moyen	29,1%	8,9%	7,3%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Eurazeo Investment Manager n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Eurazeo IM est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers. Elle doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. E cas de défaillance d'Eurazeo IM, aucun mécanisme d'indemnisation légale n'est prévu car la solvabilité du Fonds n'est pas affectée. L'investissement dans un FCPR n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détentions différentes. Ils incluent l'ensemble des frais sauf ceux éventuellement appliqués et acquis au distributeur/assureur. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Coût au fil du temps pour un investissement de 10 000 EUR	Sortie après 1 an	Sortie après 5 ans	Sortie après 10 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	452 EUR	3 220 EUR	9 013 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,5%	4,8%	4,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,6% avant déduction et de 4,9% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée mais le distributeur qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie mais le distributeur qui vous vend le produit peut le faire.	
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	328 EUR
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	124 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans suivant la constitution du Fonds, sauf cas de dissolution anticipée prévus par le Règlement.

Les porteurs de parts du Fonds ne peuvent demander le rachat de leurs parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds sauf exceptions visées dans le règlement (pour plus de détails sur les rachats exceptionnels, veuillez-vous référer à l'article 10 du Règlement). Par ailleurs, s'ils peuvent céder leurs parts à des tiers sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe. Les investisseurs du Fonds pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds (pour plus de détails sur la cession de parts du Fonds, veuillez-vous référer à l'article 11 du Règlement).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations concernant le produit sont à adresser à votre distributeur qui prendra toute mesure nécessaire.

Vous avez également la possibilité de contacter la Société de Gestion par e-mail (pcs@eurazeo.com) ou téléphone (01 58 18 56 56) ou par courrier postal au 117 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, ou le médiateur de l'autorité de tutelle concernée selon le type de réclamation (ACPR ou AMF).

Autres informations pertinentes

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds : Après la fin de chaque semestre de l'exercice comptable, la Société de Gestion établit l'inventaire de l'Actif du Fonds et met à la disposition des investisseurs et de l'AMF, la composition de l'actif dans un délai de huit semaines. Le Règlement du Fonds, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif sont téléchargeables sur le site www.eurazeo.com. L'historique des scénarios de performance sont disponibles sur le site internet d'Eurazeo IM (www.eurazeo.com), dans la rubrique « Espace Particulier ».

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : Les informations sur les autres catégories de parts du Fonds sont disponibles sur simple demande écrite de l'investisseur adressée à la Société de Gestion dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront lui être adressés sous format électronique.

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur les performances passées : Il convient de rappeler que ce fonds est nouvellement créé et ne présente pas de performances passées.